

Pays de Coulommiers - Pays Fertois : l'union fait la force

Communiqué – Décembre 2017

Le 1^{er} janvier 2018, les communautés de Communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois fusionneront pour former la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, qui rassemblera 43 communes et 75 000 habitants.

Ce nouvel ensemble intercommunal aura pour objectif de défendre les intérêts de notre territoire. Dans un contexte qui voit les agglomérations se structurer autour du Grand Paris, nos communes ont besoin d'être représentées par une structure suffisamment forte pour préserver notre cadre de vie rural, défendre la présence des services publics et développer son attractivité. Le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois partagent ce projet de territoire et cette volonté d'anticiper les évolutions à venir de la carte intercommunale.

La future Communauté d'Agglomération sera un outil à la mesure des enjeux qui attendent notre territoire en termes de développement économique, de rayonnement touristique, de lutte contre la désertification médicale ou encore de revitalisation des centres bourgs. Unir les forces de nos deux intercommunalités permettra d'une part de mutualiser nos services pour réaliser des économies d'échelle et d'autre part d'obtenir des dotations supérieures de la part de l'Etat. En optimisant ainsi son fonctionnement, l'intercommunalité sera en mesure de porter des investissements structurants tout en continuant de maîtriser la pression fiscale.

La nouvelle Communauté d'Agglomération continuera de proposer la même offre de services que les deux précédentes intercommunalités, en veillant à maintenir leur proximité avec les habitants. Les projets initiés par chacune des deux Communautés de Communes trouveront également leur continuité dans le nouvel ensemble : construction d'accueils de loisirs à Coulommiers, Mouroux et Pommeuse, aménagement des parcs d'activités économiques du Plateau de Voisins à Mouroux et des Effaneaux sur le Fertois, Maison de Santé de la Ferté-sous-Jouarre, déploiement de la fibre optique, définition d'un schéma de liaisons douces ou encore création d'une Maison des Fromages de Brie. Compétence obligatoire des intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2017, le tourisme fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion stratégique concertée pour en faire un véritable levier de développement, créateur d'activités et d'emplois sur notre territoire. Mises en commun, les richesses patrimoniales, naturelles et gastronomiques de nos deux territoires constituent en effet de véritables atouts pour renforcer notre attractivité.

Rendez-vous le 1^{er} janvier 2018 pour la naissance de votre nouvelle Communauté d'Agglomération !